

tion. Et il ne serait pas minime, le mérite du service ainsi rendu à la mutualité.

Les partisans du système de la décentralisation des fonds de secours en maladie, communément appelée : caisses locales, invoquent en sa faveur la prétention que la " Caisse des malades " est, de cette façon, plus efficacement contrôlée, quant à la bonne condition sanitaire des agrégés que les intéressés locaux y laissent admettre, et quant à la collation des bénéfices de maladie, qu'ils accordent avec la plus grande circonspection, sachant qu'ils seront seuls à subir les hausses ou les baisses de leur " Caisse " locale. Ils reprochent au système de centralisation de payer inutilement beaucoup de bénéfices qui ne sont pas dus en réalité, et dont les solliciteurs, par défaut de contrôle suffisant sur place, fraudent l'association. Ils accusent en conséquence celle-ci de travailler à sa ruine, en enlevant aux membres l'opportunité de surveiller, comme pour leur compte personnel, la distribution des bénéfices en maladie.

Pour leur défense, les adeptes de la centralisation des fonds de secours en maladie, plus ordinairement dénommée : caisse centrale, répondent que tout engage les membres à exercer le même contrôle que dans l'autre système sur l'admission des nouveaux confrères et l'application des bénéfices en maladie, lorsqu'il y a lieu : puisque leurs intérêts personnels sont également en jeu, dans le premier comme dans le second cas. Ils admettent, néanmoins, volontiers qu'en théorie, le système de centralisation semble commander peut-être un peu moins qu'il ne devrait la sollicitude des sociétaires à cet égard. Ils ajoutent que le danger n'est pas moins grand, avec la caisse locale qu'avec la caisse générale, en ce qui concerne la distribution des bénéfices, par suite du favoritisme qui tend à s'introduire entre confrères locaux se connaissant tous et pouvant se dire : " si tu travailles à me frustrer de mes bénéfices, cette fois-ci, la prochaine fois que tu seras dans le cas d'en solliciter toi-même, j'aurai mon tour ". Il n'y a pas à douter, vu la faiblesse humaine, que cette spécieuse argumentation puisse exercer de réelles et délétères influences.

JEAN DUTAILLIS.

(A suivre.)